

Les autorisations administratives

Construction et défrichement

- Révision simplifiée du **Plan Local d'Urbanisme** de la commune de Roybon
-> avis favorable du commissaire enquêteur approuvée le 23 septembre 2011 après un recours devant le tribunal administratif de Grenoble.
-> la Cour Administrative d'Appel de Lyon a ensuite validé par arrêt du 24 avril 2012 la révision simplifiée du PLU.
- **Le permis de construire** délivré le 27 juillet 2010 a fait l'objet d'un recours au tribunal administratif.
-> la procédure judiciaire est à ce jour achevée suite à l'arrêt du conseil d'Etat du 16 janvier 2013 validant définitivement le permis de construire.
- **Autorisation de défrichement** délivrée le 12 juillet 2010, a également fait l'objet d'un recours au tribunal administratif, puis devant la cour administrative d'appel.
-> une validation définitive de l'autorisation est intervenue le 11 avril 2013 suite au rejet de la requête par le Conseil d'Etat.

Nature & Eau

- Autorisation de déroger à la protection des espèces protégées obtenue le 16 octobre 2014.
-> Cette procédure ne prévoit pas d'enquête publique, mais une consultation a été organisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en Rhône-Alpes. Les observations ont été prises en compte avec la promesse de réaliser des écuroducs (passage à écureuils) sur la route départementale et la voie d'accès.
- Augmentation de capacité du forage du Poulet qui servira en partie au Center Parcs.
-> autorisation donnée au SIEG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure) le 7 août 2012 après enquête publique.
Une requête en annulation a été déposée au tribunal administratif le 16 octobre 2013. Elle a été rejetée le 7 octobre 2014.
- Canalisations d'eau potable et d'assainissement
-> autorisation délivré le 15 décembre 2012.
Une requête en annulation a été déposée au tribunal administratif le 30 août 2013. Requête rejetée le 7 octobre 2014.
- L'autorisation en vertu de **la loi sur l'eau** du 3 octobre 2014 a été délivrée après plus d'une année d'instruction du dossier.
-> la commission d'enquête a remis son rapport fin juillet avec **un avis défavorable**. Mais pour le préfet, le dossier a ensuite été "amélioré" avant sa présentation devant le Conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Le CODERST a finalement émis, le 25 septembre 2014, **un avis favorable au dossier loi sur l'eau** du projet Center Parcs (15 voix pour, 4 contre et 1 abstention).